

LOMBARD & MÉDOT

Société Anonyme au capital de 978 076 €

Siège social : 1 RUE DES COTELLES
51200 EPERNAY

095 750 303 RCS REIMS

**RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS
ET RAPPORT SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 24 JUIN 2026**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Présenté par NORD EST AUDIT
Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie régionale de l'Est
REIMS (51) – 3 Rue Etienne Oehmichen
Tél. 03 26 79 39 40
Fax. 03 26 79 39 49

LOMBARD & MÉDOT
Société Anonyme au capital de 978 076 €
Siège social : 1 RUE DES COTELLES
51200 EPERNAY

095 750 303 RCS REIMS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 24 JUIN 2026

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Présenté par NORD EST AUDIT
Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie régionale de l'Est
REIMS (51) – 3 Rue Etienne Oehmichen
Tél. 03 26 79 39 40
Fax. 03 26 79 39 49

LOMBARD & MÉDOT
Société Anonyme au capital de 978 076 €
Siège social : 1 RUE DES COTELLES
51200 EPERNAY

095 750 303 RCS REIMS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2025

À l'Assemblée Générale de la société LOMBARD ET MÉDOT,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SA LOMBARD ET MÉDOT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SA LOMBARD ET MÉDOT à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation tels qu'exposés dans la note 1.2 « Principes, règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la première application du règlement ANC n°2022-06 telle qu'exposée dans la note 1.2 « Règles et méthodes comptables » de l'annexe.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821.53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation », nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les notes 2.1.14 et 2.1.15 de l'annexe des comptes annuels exposent respectivement les méthodes d'évaluation des stocks consommés et des stocks fabriqués. Nos travaux ont consisté à examiner les principes et méthodes retenus par la direction pour déterminer la valeur brute et nette des stocks.

Ensuite nous nous sommes assurés de la réalité et l'exhaustivité du chiffre d'affaires par le biais du cadrage de la gestion commerciale avec les données comptables ainsi que par l'apurement des créances après la clôture des comptes 2025.

Enfin, l'annexe des comptes annuels, dans sa note 2.1.2 relative au fonds de commerce, indique qu'en application des dispositions de l'article 214-3 du PCG, le fonds de commerce Médot n'est pas amorti. Un test de dépréciation est effectué chaque année. Au titre de l'exercice 2025 une dépréciation a été constatée. Nos travaux ont consisté à examiner l'approche retenue par votre société pour la mise en œuvre des tests de dépréciation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise.

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Directoire sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

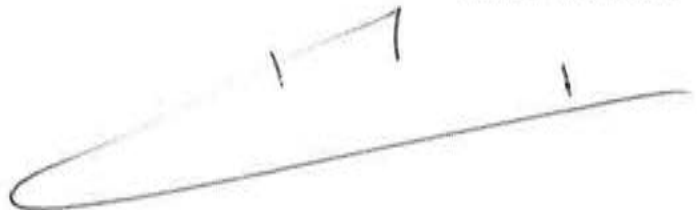
Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Reims, le 28 mai 2026
Le Commissaire aux comptes
NORD EST AUDIT, représenté par
Marco CARTENI

A large, stylized handwritten signature in black ink, likely belonging to Marco Carteni, the representative of Nord Est Audit.



ACTIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (I)						
Frais d'établissement (II)						
Immobilisations incorporelles						
Frais de développement						
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	93 523	50 650	42 873	0,13	47 431	0,14
Fonds commercial	880 000	27 546	852 454	2,60	880 000	2,64
Autres immobilisations incorporelles	193 185	154 250	38 935	0,12	60 400	0,18
Immobilisations incorpor. en cours, avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
Terrains	1 774 656		1 774 656	5,41	1 771 156	5,31
Constructions	3 924 155	3 681 291	242 865	0,74	234 451	0,70
Installations techniques, matériel & outillage industriels	2 913 636	2 611 385	302 251	0,92	376 510	1,13
Autres immobilisations corporelles	424 959	273 446	151 513	0,46	85 754	0,26
Immobilisations en cours	140 461	83 063	57 398	0,18	136 398	0,41
Avances & acomptes						
Immobilisations financières						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Participation						
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés	6 434		6 434	0,02	5 699	0,02
Prêts						
Autres immobilisations financières	118 481		118 481	0,36	118 481	0,36
Total de l'actif immobilisé (III)	10 469 490	6 881 630	3 587 859	10,95	3 716 279	11,15
Stocks et en-cours						
Matières premières et autres approvisionnements	6 181 652		6 181 652	18,86	5 639 751	16,92
En cours de production	22 082 015	76 727	22 005 288	67,14	22 200 387	66,61
Produits finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes	61 514		61 514	0,19	170 827	0,51
Créances						
Créances clients et comptes rattachés	411 132	69 147	341 985	1,04	878 435	2,64
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel	11 000		11 000	0,03	9 713	0,03
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	176 758		176 758	0,54	163 064	0,49
. Autres	58 804		58 804	0,18	154 213	0,46
Charges constatées d'avance	256 743		256 743	0,78	277 308	0,83
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
. Actions propres						
. Autres titres						
Instrument financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	95 406		95 406	0,29	119 031	0,36
Total de l'actif circulant (IV)	29 335 024	145 874	29 189 151	89,05	29 612 729	88,85



ACTIF	Exercice clos le				Exercice précédent	
	31/12/2025				31/12/2024	
	(12 mois)				(12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Frais d'émission des emprunts (V)						
Primes de remboursement des emprunts (VI)						
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (VII)						
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)	39 804 514	7 027 504	32 777 010	100,00	33 329 009	100,00



PASSIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital (dont versé :)	978 076	2,98	978 076	2,93
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	7 198 934	21,96	7 198 934	21,60
Ecart de réévaluation	48 819	0,15	48 819	0,15
Ecart d'équivalence				
Réserves				
Réserve légale	98 002	0,30	98 002	0,29
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	5 301 629	16,17	5 292 814	15,88
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	-1 063 425	-3,23	8 815	0,03
Résultat de l'exercice précédent à affecter				
Subventions d'investissement	60 004	0,18	73 248	0,22
Provisions réglementées	97 622	0,30	104 854	0,31
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (I)	12 719 660	38,61	13 803 561	41,42
Autres fonds propres				
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL DES AUTRES FONDS PROPRES (I Bis)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL DES PROVISIONS (II)				
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	12 434 499	37,94	13 086 930	39,27
Emprunts et dettes financières diverses	104 240	0,32	52 000	0,16
Instruments financiers à terme				
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours	271 355	0,83	60 320	0,18
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 396 241	13,41	3 597 851	10,79
Dettes fiscales et sociales	240 213	0,73	244 308	0,73
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	2 610 801	7,97	2 484 039	7,45
Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES (III)	20 057 350	61,19	19 525 447	58,58
Ecart de conversion et différences d'évaluation - Passif (IV)				
TOTAL GENERAL DU PASSIF (I à IV)	32 777 010	100,00	33 329 009	100,00



COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
	Total	%	Total	%	Variation	%
Produits d'exploitation						
Ventes de marchandises						
Production vendue	9 735 679	100,00	11 290 163	100,00	-1 554 484	-13,76
Montant net du chiffre d'affaires	9 735 679	100,00	11 290 163	100,00	-1 554 484	-13,76
Production stockée	-118 372	-1,21	891 978	7,90	-1 010 350	-113,26
Production immobilisée						
Subventions	16 434	0,17			16 434	N/S
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	583	0,01	18 231	0,16	-17 648	-96,79
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles						
Autres produits	7 198	0,07	1 353	0,01	5 845	432,00
Total des produits d'exploitation (I)	9 641 522	99,03	12 201 725	108,07	-2 560 203	-20,97
Charges d'exploitation						
Achats de marchandises						
Variation de stocks						
Achats de matières premières et autres approvisionnements	7 494 227	76,98	6 835 459	60,54	658 768	9,64
Variation de stocks	-541 901	-5,56	1 524 717	13,50	-2 066 618	-135,53
Autres achats et charges externes (1)	1 524 553	15,66	1 470 391	13,02	54 162	3,68
Impôts, taxes et versements assimilés	155 922	1,60	159 142	1,41	-3 220	-2,01
Salaires	744 208	7,64	788 059	6,98	-43 851	-5,55
Cotisations sociales	330 024	3,39	362 537	3,21	-32 513	-8,96
Dotations aux amortissements et aux dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	176 223	1,81	173 540	1,54	2 683	1,55
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations	110 609	1,14			110 609	N/S
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	123 619	1,27	4 692	0,04	118 927	N/S
Dotations aux provisions						
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	246	0,00			246	N/S
Autres charges	629	0,01	133	0,00	496	372,93
Total des charges d'exploitation (II)	10 118 359	103,93	11 318 670	100,25	-1 200 311	-10,59
(1) Y compris :						
Redevances de crédit-bail mobilier						
Redevances de crédit-bail immobilier						
1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-476 837	-4,89	883 055	7,62	-1 359 892	-153,99
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						
Produits financiers :						
De participation (2)	10	0,00	39	0,00	-29	-74,35
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (2)						
Autres intérêts et produits assimilés	1 138	0,01			1 138	N/S
Reprises sur dépréciations et provisions						
Différences positives de change						
Produits des cessions d'immobilisations financières						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie						
Total des produits financiers (V)	1 148	0,01	39	0,00	1 109	N/S
Charges financières :						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées (3)	594 948	6,11	815 680	7,22	-220 732	-27,05



COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
Différences négatives de change	20	0,00			20	N/S
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées						
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements						
Total des charges financières (VI)	594 968	6,11	815 680	7,22	-220 712	-27,05
2. RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)	-593 820	-6,09	-815 642	-7,21	221 822	27,20
3. RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)	-1 070 657	-10,99	67 414	0,60	-1 138 071	N/S
Produits exceptionnels	7 232	0,07	25 976	0,23	-18 744	-72,15
Total des produits exceptionnels (VII)	7 232	0,07	25 976	0,23	-18 744	-72,15
Charges exceptionnelles			84 574	0,75	-84 574	-100,00
Total des charges exceptionnelles (VIII)			84 574	0,75	-84 574	-100,00
4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	7 232	0,07	-58 598	-0,51	65 830	112,34
Participation des salariés (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)						
Total des Produits (I+III+V+VII)	9 649 902	99,12	12 227 740	108,30	-2 577 838	-21,07
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	10 713 327	110,04	12 218 924	108,23	-1 505 597	-12,31
BENEFICE OU PERTE	-1 063 425	-10,91	8 815	0,08	-1 072 240	N/S
	Perte		Bénéfice			
(2) Dont produits concernant les entités liées						
(3) Dont intérêts concernant les entités liées						



1 Faits majeurs de l'exercice

1.1 Evénements principaux de l'exercice

Aucun événement significatif survenu au cours de l'exercice ne mérite d'être signalé.

1.2 Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 modifié par le règlement 2022-06 du 4 novembre 2022, et complété des mises à jour en vigueur actuellement, et les articles L123-12 à L123-28 du Code de Commerce.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les comptes ont été arrêtés selon le principe de continuité d'exploitation au vu des prévisions d'activité de l'exercice 2026 et des prévisions de trésorerie afférentes. Par ailleurs, la société bénéficie du soutien financier de sa société mère, la société SC Lombard Holding pour toute l'année 2026, celle-ci s'étant engagée à ne pas solliciter le remboursement de tout ou partie des avances qu'elle a consentie en compte courant (2.491.580 € au 31 décembre 2025).

L'atteinte des objectifs budgétaires, la réalisation du calendrier prévisionnel et le maintien des concours bancaires actuels sont déterminants dans l'appréciation du principe de continuité d'exploitation.

La non-atteinte de ces prévisions serait susceptible de remettre en cause l'application de certains principes comptables et notamment l'évaluation de certains actifs et passifs.



2 Informations relatives au bilan

2.1 Bilan actif

2.1.1 Méthodes et conventions d'évaluation des immobilisations

Il est fait application des règlements CRC 2004-06 du 23 novembre 2004 relatif à la définition, comptabilisation et évaluation des actifs et CRC 2002-10 du 12 décembre 2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Le coût d'acquisition d'une immobilisation corporelle est constitué des éléments suivants (PCG, art. 321-10.1) :

- son prix d'achat ;
- tous les coûts directement attribuables (frais accessoires) engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue par la direction ;
- l'estimation initiale des coûts de démantèlement, d'enlèvement et de remise en état du site sur lequel elle est située ;
- sont exclus les frais financiers.

Les immobilisations financières sont comptabilisées au prix d'acquisition + frais d'acquisition.

Le coût d'acquisition d'une immobilisation incorporelle est constitué par :

- les coûts initiaux encourus pour acquérir ou produire une immobilisation incorporelle ;
- les coûts encourus postérieurement pour entretenir ou renouveler les immobilisations incorporelles

2.1.2 Fonds de commerce

La société a acquis le 30 novembre 2004 la branche d'activité de fonds de commerce de la société Champagne Médot & Cie pour une somme de 880.000 euros qui comprend les éléments incorporels suivants :

- La clientèle de négoce ;
- Le nom commercial « Champagne Médot & Cie » ;
- L'enseigne « Champagne Médot & Cie » ;
- Le droit en appropriation et revendication de la dénomination « Médot & Cie en tant que marque.

En application des dispositions de l'article 214-3 du PCG, le fonds de commerce Médot n'est pas amorti. Un test de dépréciation est effectué chaque année.

Au titre de l'exercice 2025 une provision pour dépréciation du fonds de commerce a été comptabilisée pour un montant de 27.546 €



2.1.3 Mouvements des valeurs brutes des immobilisations

Immobilisation	Valeur début	Acquisitions	Cessions / rebuts / CAC	Valeur fin
Autres immo incorpo	1.164.433	2.275		1.166.708
Terrains	1.771.156	3.500		1.774.656
Constructions	2.306.012	26.500		2.332.512
Agenc. Construct.	1.591.643			1.591.643
Matériel & outillage	2.892.399	21.837	600	2.913.636
Installations générales	173.410	53.297		226.707
Matériel transport	26.821			26.821
Matériel bureau	125.353	46.206	127	171.431
Immo en-cours	136.398	4.063		140.461
Avances et acomptes	0			0
Immo financières	124.180	982	246	124.915
Total	10.311.805	158.660	973	10.469.490

2.1.4 Immobilisations incorporelles. Amortissements pour dépréciation

Nature de l'immobilisation	Mode	Durée
Logiciels	Linéaire	1 à 5 ans
Usufruit temporaire	Linéaire	9 ans
Marques	Non amortissable	-
Fonds de commerce	Non amortissable	-



2.1.5 Immobilisations corporelles. Amortissements pour dépréciation

Nature de l'immobilisation	Mode	Durée
Plantations	Linéaire	25 ans
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements des constructions	Linéaire	5 à 20 ans
Matériel et outillage	Linéaire	1 à 10 ans
Installations générales	Linéaire	4 à 20 ans
Matériel de transport	Linéaire	2 à 5 ans
Matériel informatique & bureau	Linéaire	2 à 10 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	4 à 10 ans

2.1.6 Tableau de variation des amortissements

Immobilisation	Amort. Début	Dotation	Reprise	Amort. Fin
Autres immo incorpo	176.602	28.298		204.900
Constructions	2.156.204	1.218		2.157.422
Agenc. Construct.	1.507.000	16.868		1.523.868
Matériel & outillage	2.515.889	96.096	600	2.611.385
Installations générales	107.722	20.510		128.233
Matériel transport	11.172	4.457		15.629
Matériel bureau	120.937	8.775	127	129.585
Total	6.595.525	176.223	727	6.771.021

De plus, la société a repris la provision pour amortissements dérogatoires pour un montant de 7.232 euros au 31/12/2025.

Au 31/12/2025, une provision pour dépréciation des immobilisations en cours a été comptabilisée pour un montant de 83.063 €



2.1.7 Postes du bilan relatifs aux filiales et participations

Nature	Montant concernant les entreprises	
	Liées	Avec lesquelles la Société a un lien de participation
Participations (valeur nette)	0 €	0 €
Compte courant Holding Lombard (solde créditeur)	2.491.580 €	
Créance clients	0 €	
Dette Fournisseurs	0 €	
Charges financières		
- Intérêts compte courant	24.669 €	
Produits financiers		
- Intérêts compte courant	0 €	

2.1.8 Postes du compte de résultat relatifs à des opérations intragroupe

Il convient de noter qu'un montant de 100.000 € HT a été facturé au cours de l'exercice 2025 à la société « sœur » SCEV GUIDON au titre de prestations de gestion (administratif, vignoble, management, ...) afin de rapprocher le plus possible de la valeur économique des dites prestations. Ces mêmes prestations ont été facturées au titre de l'exercice 2024 à hauteur de 100.000 € HT et au titre de l'exercice 2023 à hauteur de 11.592 € HT.

2.1.9 Détail des produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan :

Nature	Montant
Etat produits à recevoir	27.601
Fournisseurs, avoirs à recevoir	159
Clients, factures à établir	65.693
Total	93.452



2.1.10 Effets escomptés non échus

Le montant des effets escomptés non échus s'élève à 0 € au 31 décembre 2025.

2.1.11 Créances clients cédées Dailly

Le montant des créances clients cédées Dailly s'élève à 0 € au 31 décembre 2025.

2.1.12 Créances clients –Affacturage

Affacturage : le montant des créances clients cédées non réglées s'élève à 1.153.807 € au 31 décembre 2025.

2.1.13 Détail des charges constatées d'avance

Le détail des charges constatées d'avance est le suivant :

Nature	Montant
Divers	84.053
Vins bloqués 2007 à 2025	172.690
Total	256.743

2.1.14 Evaluation des stocks consommés

Les stocks de matières premières et autres approvisionnements sont évalués selon la méthode F.I.F.O.

Le coût d'achat est composé du prix d'achat.

2.1.15 Evaluation des stocks fabriqués

Vins en cercle : le coût de production est égal au prix d'achat des vins de vendanges majoré des frais directs de vendanges.

Vins en bouteilles : le coût de production est égal au coût de production des vins en cercles majoré des frais directs de tirage, de dégorgement et d'habillage. Les frais financiers sont exclus de la valorisation des stocks.

Afin de correspondre avec la nouvelle stratégie commerciale basée sur une meilleure différenciation des produits, il a été décidé de valoriser de manière distincte les bouteilles issues d'assemblage « Grands Crus » et « Premiers Crus » des « Autres Crus ».

Il convient de noter qu'une partie des stocks fait l'objet d'une clause de réserve de propriété dans le cadre des contrats d'approvisionnement pluriannuels notamment.



Au 31/12/2025, la société a comptabilisé :

- une provision pour dépréciation du stock sur lattes pour un montant de 51.061 €
- une provision pour dépréciation du stock de vins en cercle pour 25.666 €

2.1.16 Actif circulant - Classement par échéance

L'exigibilité de toutes les créances de l'actif circulant est inférieure à un an.



2.2 Bilan passif

2.2.1 Capital

Le capital est composé de 489 038 actions d'une valeur nominale de 2 € de valeur nominale. Il n'y a pas eu de modification au cours de l'exercice.

2.2.2 Montant des créances et des dettes d'impôt différé

L'impôt payé d'avance au titre des charges non déductibles l'année de leur comptabilisation se compose comme suit :

▪ Congés payés	52.268
	52.268
▪ Taux d'imposition ⁽¹⁾ :	25 %
Allègement de la dette future d'impôts	13.067

(1) Taux de droit commun applicable à l'exercice clos hors majorations temporaires.

2.2.3 Provisions pour risques et charges

La Société n'a pas relevé de risque ou litige susceptible de justifier la constitution de provision.

2.2.4 Tableau de variation des provisions

Nature des provisions	Montant début ex	Dotation exercice	Reprise exercice	Montant fin exercice
Amort. dérogatoires	104.854		7.232	97.622
Sur immo fonds co	0	27.546		27.546
Sur immo en cours	0	83.063		83.063
Sur stocks et en cours	0	76.727		76.727
Sur clients	22.837	46.892	583	69.147
Total	127.691	234.228	7.815	354.105



2.2.5 Détail des charges à payer

Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan :

Nature	Montant
- Intérêts courus sur emprunts	43.752
- Agios bancaires à payer	3.516
- Fournisseurs factures non parvenues	342.762
- Dettes sociales	52.268
- Provision impôts & taxes	6.877
Total	449.174

2.2.6 Dettes financières - Classement par échéance

Rubriques	Total	à 1 an au plus	entre 1 et 5 ans	plus de 5 ans
Billets CT	11.527.241	11.527.241	0	0
Emprunts PGE	312.964	312.964	0	0
BPI avance remboursable	104.000	0	104.000	0
Emprunts MT & LT	282.423	120.951	161.471	0
Total	12.226.628	11.961.156	265.471	0



2.2.7 Sûretés réelles accordées

Type	Montant de la dette	Bien donné en garantie
CV BQE POSTALE	400 000	Gage stock (53.334 bts , 7,5€ par bouteille (100%))+ Caution perso de LOMBARD Holding pour 200 K€ (50%)
CV CRCA	4 282 000	Engagement blocage compte courant + gage sur stocks + nantissement de parts
CDN CV	1 652 741	Hypothèque de 2nd rang sur des parcelles d'une superficie de 2,84 ha pour 1 571 k€ + gage avec dépossession AUXIGA à hauteur de 2 453 k€
PRET BAC DEGORGEMENT CRCA	175.878	Gage sans dépossession sur un bac de dégorgeement et son installation, fourni par la sté DUGUIT TECHNOLOGIES
PRET CRCA 1.8 K€ vignes	52.125	Privilege preteur denier
PRET CRCA 215M€ REFIN BAIL TRESLON/LECLERC BRIANT	54.420	Cession créances loi dailly non notifiée
PGE KOLB 06/20	26.007	PGE
PGE CMNE 06/20	18.649	PGE à 90% + blocage compte courant d'associé (Lombard Holding) 256 k€
PGE BPLC 06/20	33.676	PGE
PGE BNP 06/20	2.845	PGE
PGE CRCA 06/20	45.308	PGE
PGE KOLB 09/20	38.983	PGE
PGE CM 09/20	24.848	PGE + blocage compte courant Lombard Holding 256 k€
PGE BPLC 09/20	50.468	PGE
PGE BNP 09/20	4.263	PGE
PGE CRCA 09/20	67.915	PGE
CV BPLC	3 168 000	Hypothèque de 2nd rang sur parcelles pour 2 030 k€ + gage auxiga avec dépossession pour 3 875 k€
BF BCMNE 2050K€	1 756 000	Gage avec dépossession c/c à hauteur de 2 050 k€ + nantissement de parts de société civile pour 2 050 k€ (Garants LOMBARD Thierry + LOMBARD Thomas + LOMBARD Isabelle + HANNEDOUCHE Béatrice + MAMMAR Véronique)
BO BNP	268 500	Nantissement marchandises
BPI FRANCE AVANCE REMBOURSABLE	104 000	Total de 104 k€ accordé (65% du budget) versé en deux fois : - 52 k€ à la signature reçus en 03/2022 (diminué de la prime d'assurance de 3% du budget soit 4 830€) - 52 k€ avec le récapitulatif des charges en 2025.
total	12 226.628	



2.2.8 Engagements pris en matière de retraite

Le montant des droits qui seraient acquis par les salariés au titre de l'indemnité de départ à la retraite, en tenant compte d'une probabilité de présence dans l'entreprise à l'âge de la retraite peut être estimé à 112 K€.

Ce montant n'est pas comptabilisé.

Il convient toutefois de noter que la société a souscrit à un compte d'épargne « Indemnité de fin de carrière » dont le solde au 31 décembre 2025 s'établit à 90.784 €.

2.2.9 Autres dettes - Classement par échéance

Toutes les dettes, autres que financières, sont d'échéance inférieure à un an.



3 Informations relatives au compte de résultat

3.1.1 Ventilation de l'effectif moyen

L'effectif au 31 décembre 2025 se décompose de la façon suivante :

- 6 cadres dont 3 femmes,
- 7 employés dont 2 femmes.

3.1.2 Ventilation du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de l'exercice s'élève à 9.735.679 € contre 11.290.163 € l'année précédente. Il se décompose comme suit :

Nature	France	Hors France	Total
Ventes champagne & divers	5.342.599	4.185.226	9.527.825
Prestations services & divers	188.652	19.202	207.854
Total	5.531.251	4.204.427	9.735.679

3.1.3 Informations sur le montant des honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes au titre du contrôle légal des comptes, figurant au compte de résultat au 31 décembre 2025 s'élève à :

NORD-EST AUDIT 3, rue Etienne Oehmichen 51688 REIMS CEDEX : 12.200 €

3.1.4 Informations sur les rémunérations versées aux membres du conseil de surveillance et du directoire

En application de l'article R123-198, les rémunérations versées aux membres du conseil de surveillance et du directoire peuvent ne pas être fournies lorsqu'elles permettent d'identifier la situation d'un membre déterminé de ces organes.



3.1.5 Ventilation du résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel au 31/12/2025 s'établit à +7.232 € contre -58.598 € au 31/12/2024. Il se compose des éléments suivants :

Résultat exceptionnel	Montant
Valeur nette comptable / cession immobilisations	
Prix cession immobilisations	
Quote-part de subvention d'investissement reprise au résultat (compte 747000 en 2025)	
Charges exceptionnelles diverses	
Reprise amortissements dérogatoires	+7.232
Total	+7.232

3.1.6 Incidences des évaluations fiscales dérogatoires

	Dotation	Reprise	Montant
Résultat de l'exercice			-1.063.425
Impôt sur les bénéfices			
RESULTAT AVANT IMPOT			-1.063.425
Amortissements dérogatoires		7.231	- 7.231
PROVISIONS REGLEMENTEES			- 7.231
AUTRES EVALUATIONS DEROGATOIRES			-
RESULTAT HORS EVALUATIONS FISCALES DEROGATOIRES (avant impôt)			-1.070.656

L'amortissement dérogatoire correspond à l'incidence de la pratique de l'amortissement par composant sur les constructions.

3.1.7 Intégration fiscale

A compter du 1^{er} janvier 2011, la S.A. LOMBARD & MEDOT est fiscalement intégrée au groupe constitué par les sociétés suivantes :

- S.C. LOMBARD HOLDING (société mère),
- S.A. LOMBARD & MEDOT ;
- SCEV CHAMPAGNE GUIDON



La prise en charge par la société mère de l'impôt sur les sociétés dû sur le résultat d'ensemble du groupe intégré fiscalement fait naître à son profit une créance sur sa filiale égale à l'impôt qui serait dû par celle-ci si elle n'était pas membre du groupe.

Pour le calcul de cet impôt qu'aurait dû verser la filiale, il sera tenu compte de tous ses déficits antérieurs nés avant comme pendant l'intégration.

La société mère réalisera une économie d'impôt égale à la différence entre le total de l'impôt qui aurait dû être versé par les sociétés du groupe si elle avait payé elle-même son impôt et l'impôt versé à raison du résultat d'ensemble du groupe intégré fiscalement. Cette économie constituera pour la société mère un profit non taxable.

En cas de sortie du groupe, la société mère sera seule tenue au paiement des impositions.

Elle sera également tenue d'indemniser la filiale du fait de la non réaffectation des déficits fiscaux en lui versant une indemnité égale à l'appauvrissement de la filiale inhérent à cette perte, sans excéder l'économie d'impôt effectivement réalisée par la société mère du fait de la prise en compte de ces déficits pour la détermination du résultat d'ensemble.



4 Engagements

4.1 Engagements mentionnés précédemment

Note N°	Intitulés
2.1.9	- Effets escomptés non échus
2.1.10	- Créances clients cédées Dailly
2.1.11	- Affacturage
2.2.8	- Retraite
2.2.7	- Sûretés réelles accordées

4.2 Engagements financiers

Dans le cadre de ses contrats d'approvisionnements, la S.A. Lombard & Médot s'est engagée à acheter :

- Des raisins auprès du vignoble.
- Des bouteilles sur lattes à divers livreurs.

4.3 Dettes financières – intérêts à échoir

Rubriques	Total	à 1 an au plus	entre 1 et 5 ans	plus de 5 ans
Intérêts / emprunts (hors billets de trésorerie)	21.317	12.632	8.685	0

LOMBARD & MÉDOT

Société Anonyme au capital de 978 076 €

Siège social : 1 RUE DES COTELLES

51200 EPERNAY

095 750 303 RCS REIMS

RAPPORT SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 24 JUIN 2026

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Présenté par NORD EST AUDIT
Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie régionale de l'Est
REIMS (51) – 3 Rue Etienne Oehmichen
Tél. 03 26 79 39 40
Fax. 03 26 79 39 49

LOMBARD & MÉDOT

Société Anonyme au capital de 978 076 €

Siège social : 1 RUE DES COTELLES

51200 EPERNAY

095 750 303 RCS REIMS

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2025

À l'assemblée générale de la société LOMBARD ET MÉDOT,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-58 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisé et conclu au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-86 du code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article L.225-57 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Avec la société SC LOMBARD HOLDING

Personnes concernées : Thierry LOMBARD et Thomas LOMBARD

- À la suite du protocole d'accord conclu avec les banques les 3, 4 et 10 octobre 2019, LOMBARD HOLDING et LOMBARD & MÉDOT se sont engagés à bloquer le compte courant que LOMBARD HOLDING possède chez LOMBARD & MÉDOT à hauteur de 1 888 856 euros jusqu'au remboursement intégral des concours bancaires.
- Une convention a été signée en date du 30 juillet 2015 sur le principe d'avances de trésorerie entre la société et la SC LOMBARD HOLDING, moyennant une rémunération de 1% par an afin de permettre d'optimiser la gestion financière.
Au 31 décembre 2025, le compte de la SC LOMBARD HOLDING qui présente un solde créditeur de 2 491 580 euros (y compris le montant bloqué), a été rémunéré à hauteur de 24 669 euros au titre de l'exercice 2025.
- Option pour le régime d'intégration fiscale avec la société civile LOMBARD HOLDING à compter de l'exercice 2011.
- La société a contracté un billet de trésorerie d'un montant de 400 000 € auprès de la Banque Postale, assorti de la caution personnelle et solidaire de la LOMBARD HOLDING, garantie à hauteur de 50 % du montant accordé, soit 200 000 €.

Avec la société SCEV CHAMPAGNE GUIDON

Personnes concernées : Thierry LOMBARD et Thomas LOMBARD

- La société LOMBARD & MÉDOT a acquis la nue-propriété de 3 ha 43 a 49 ca de parcelles de vignes AOC champagne pour la somme de 2 095 289 euros. L'usufruit temporaire de 25 ans de ces parcelles a été acquis par la SCEV CHAMPAGNE GUIDON pour 1 339 611 euros. Cet usufruit a été valorisé sur la base d'une approche économique.
- La société LOMBARD & MÉDOT a facturé à la SCEV CHAMPAGNE GUIDON des prestations de gestion administrative, comptable, de vignoble et de management pour un montant de 100 000 euros au titre de l'exercice 2025.

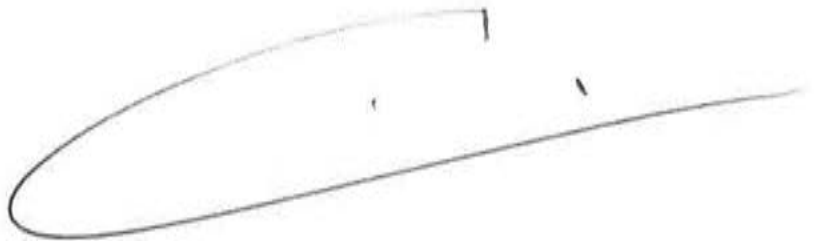
Avec Thierry LOMBARD

Personnes concernées : Thierry LOMBARD

Nature : Compte courant associé non rémunéré

Au 31 décembre 2025, le compte de Monsieur Thierry LOMBARD présente un solde créditeur de 103 000 euros. Un apport de 100 000 euros a été effectué pendant l'exercice.

Fait à Reims, le 28 mai 2026
Le Commissaire aux comptes
NORD EST AUDIT, représenté par
Marco CARTENI

A large, stylized handwritten signature in black ink, likely belonging to Marco Carteni, the representative of Nord Est Audit.